

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURGIS
SEANCE DU 29 MARS 2023.**

Convocation du 21 Mars 2023

affichage 04 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle de classe bâtiment mairie école, sous la présidence de Madame Bernadette CHANCEL.

Etaient présents : : CZUBA Cécile (adjointe) BOUC Emilien, VAUTRIN Nadine, THOMAS Bertrand(adjoint), GROSSOT Marie Sylvie, Alain DUPRE, GROSSOT Anthony.

Secrétaire de séance : GROSSOT Anthony.

Le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le choix d'une entreprise pour la plantation d'arbres et de haies sur la commune. A l'unanimité la demande est acceptée.

La séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour

- Adoption du compte rendu du dernier conseil.
- Approbation du compte de gestion du budget principal. ✓
- Approbation du compte de gestion du budget Eau. ✓
- Vote du compte administratif du budget principal.
- Vote du compte administratif du budget Eau.
- Affectation du résultat du budget principal.
- Affectation du résultat du budget Eau.
- Vote des taxes.
- Vote des tarifs Eau. ✓
- Vote des subventions.
- Vote du budget principal.
- Vote du budget Eau.
- Délibération de provision pour dépréciation de créances +2 ans Budget Principal.
- Délibération de provision pour dépréciation de créances +2 ans Budget Eau.
- Délibération 2023-29-03-020 pour le choix d'une entreprise pour la plantation d'arbres et de haie
- Communication du Maire.
- Questions diverses.

- Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2023-29-03-007 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget principal de l'année 2022 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres e recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2022, pour le budget principal, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion du Budget principal est approuvé par 8 voix pour.

DELIBERATION 2023-29-03-008 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget eau de l'année 2022 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres le recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2022, pour le budget eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion du Budget eau est approuvé à 8 voix pour.

DELIBERATION 2023-29-03-009 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL.

Le conseil municipal sous la présidence de Cécile CZUBA adjointe délibérant sur l'exercice dressé par Bernadette CHANCEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 7 Voix Pour,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportes		86 972.00		34 435.12		121 407.12
Opérations de l'exercice	315 653.07	388 599.65	334 426.72	301 280.39	650 079.79	689 880.04
TOTAUX	315 653.07	475 571.65	334 426.72	335 715.51	650 079.79	689 880.04
Résultats de clôture		159 918.58		1288.79		161 207.37
Restes à réaliser			212 471.00	175 142.00	212 471.00	175 142.00
Totaux cumules	315 653.07	475 571.65	546 897.72	510 857.51	862 550.79	986 429.16
Résultats définitifs		159 918.58	-36 040.21			

2° Constate pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2023-29-03-010 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU.

Le conseil municipal sous la présidence de Cécile CZUBA adjointe délibérant sur l'exercice dressé par Bernadette CHANCEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 Voix Pour

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		5 803.32		26 732.86		32 536.18
Opérations de l'exercice	36 155.46	36 347.53	2023.49	8 186.00	38 178.95	44 533.53
TOTAUX	36 155.46	36 347.53	2023.49	8 186.00	38 178.95	44 533.53
Résultats de clôture		192.07		6 162.51		6 354.58
Totaux cumules	36 155.46	42 150.85	2023.49	34 918.86	38 178.95	77 069.71
Résultats définitifs		5 995.39		32 895.37		38 890.76

2° Constate pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal approuve le compte administratif par 7 Voix pour.

DELIBERATION 2023-29-03-011 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le comptable public pour chacun des budgets, et examinés préalablement à la présentation des comptes administratifs,
- Considérant le Compte Administratif 2022 du budget principal, qui constate les résultats suivants

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	301 280.39	388 599.65
Dépenses	334 426.72	315 653.07
Résultat de l'exercice	- 33 146.33	+ 72 946.58
REPORT N-1	34 435.12	86 972.00
RESULTAT DE CLOTURE	1 288.79	159 918.58
RAR	- 37 329	
TOTAL	- 36 040.21	159 918.58

Après en avoir délibéré par 8 Voix Pour, le Conseil municipal,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les résultats de la façon suivante :
 - Report en excédent fonctionnement capitalisé 1068 : 36 040.21 €
 - Report à la section Recettes d'investissement R 001 : 1288.79 €
 - Report à la section de fonctionnement compte R 002 : 123 878.37 €

DELIBERATION 2023-29-03-012 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

- Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le comptable public pour chacun des budgets, et examiné préalablement à la présentation des comptes administratifs,
- Considérant le Compte Administratif 2022 du budget principal, qui constate les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	8 186.00	36 347.53
Dépenses	2023.49	36 155 .46
Résultat de l'exercice	6 162.51	192.07
REPORT N-1	26 732.86	5 803.32
RESULTAT DE CLOTURE	32 895.37	5 995.39

Après en avoir délibéré par 8 Voix Pour, le Conseil municipal,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **REPORTE** les résultats de la façon suivante :
 - Report à la section Recettes d'investissement R 001 : 32 895.37 €
 - Report à la section de fonctionnement compte R 002 : 5 995.39 €

DELIBERATION 2023-29-03-013 VOTE DES TAXES.

Le maire explique qu'il faut voter le taux des taxes d'impositions pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâti	38.55 %
Taxe foncière non bâti	28.20 %
Taxe d'habitation	10.84%

DELIBERATION 2023-29-03-014 VOTE DES TARIFS EAU.

Madame le Maire expose que le budget eau est toujours compliqué à équilibrer. Des dépenses imprévues obligent à augmenter le tarif de l'eau.

Afin de répartir équitablement la charge, elle propose d'augmenter le taux de la redevance à 2.10 € au lieu de 2€

Par contre l'abonnement reste inchangé, pour mémoire :

- 3 m3 : 40 euros/an
- 5 m3 : 50 euros/an
- 7 m3 : 60 euros/an

La taxe pour la pollution collectée est de 0.38€ puis reversée à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VOTE** l'augmentation des tarifs de l'eau à 2.10€

DELIBERATION 2023-29-03-015 VOTE DES SUBVENTIONS
DELIBERATION 2023-29-03-15 VOTE DES SUBVENTIONS

Le maire donne lecture des demandes de subventions de différentes associations, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE
Ecole maternelle Chablis	80euros
Ecole élémentaire Chablis	840euros
Chablis RUGBY	80 euros
Montant total des subventions versées	1 000.00 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits, et ont signés au registre les 8 membres présents.

**DELIBERATION 2023-29-03-016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE
LA COMMUNE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire Vote
à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Charges à Caractère général	210 612.37
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilées	82 550
Chapitre 014 Atténuation de Produits	35 594
Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	53 730
Chapitre 66 Charges Financières	2 300
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	500
Chapitre 68 Dotations aux provisions	3700
Chapitre 022 Charges imprévues	15 000
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	25 153
Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections	19 347
Total Dépenses Fonctionnement	448 486 .37

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013 Atténuation de Charges	500
Chapitre 014 autres redevances	1 100
Chapitre 002 Résultats antérieurs reportés	123 878.37
Chapitre 70 Produits de service	9 815
Chapitre 73 Impôts et Taxes	274 491
Chapitre 74 Dotations Subventions participations	11 447
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	24 002
Chapitre 76 Produits financiers	3
Chapitre 77 Produits exceptionnels	3 250
Total Recettes de Fonctionnement	448 486.37

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 16 Emprunts et Dettes	44 500
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	212 471
Total Dépenses d'Investissement	256 971

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 10 Dotations fonds divers	36 040.21
Chapitre 13 Subvention d'investissement	175 142
021 Virement de la section de fonctionnement	25 153
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	19 347
R001 Report	1 288.79
Total Recettes d'investissement	256 971

DELIBERATION 2023-29-03-017 VOTE DU BUDGET EAU.

Le Maire propose le budget suivant

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Charges à Caractère général	29 100.00
Chapitre 014 Atténuation de Produits	5 150.00
Chapitre 68 Provision de créances	219.00
Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	8 190.00
Total Dépenses Fonctionnement	42 659.00

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 002 Résultats antérieurs reportés	5 995.39
Chapitre 70 Produits de service	36 663.61
Total Recettes de Fonctionnement	42 659.00

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	41 085.37
Total Dépenses d'Investissement	41 085.37

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 Report	32 895.37
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	8 190.00
Total Recettes d'Investissement	41 085.37

Après en avoir délibéré par 8 Voix Pour, Le Conseil Municipal

✓ **VOTE** le budget eau 2023.

DELIBERATION 2023-29-03-018 POUR CREATION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES DE PLUS DE 2 ANS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose que le service de gestion comptable de Chablis nous demande de provisionner les créances non soldées sur le budget de plus de 2 ans.

Nous avons reçu un état de provisionnement de créances répertoriées 13 créances non soldées depuis plus de deux ans pour un montant total de 3 656.53 €.

Comme nous l'a signalé le Service de Gestion Comptable (SGC), il est possible de provisionner pour une partie supérieure à 15%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, et considérant qu'aucune de ces créances ne sera payée, le conseil municipal :

- **DECIDE** de provisionner l'intégralité de l'état soit 3 656.53 €.
- AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2023-29-03-19 POUR CREATION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES DE PLUS DE 2 ANS SUR LE BUDGET EAU.

Le Maire expose que le service de gestion comptable de Chablis nous demande de provisionner les créances non soldées sur le budget eau de plus de 2 ans.

Nous avons reçu un état de provisionnement de créances répertoriant 08 créances non soldées depuis plus de deux pour un montant total de 1 094.68 €.

Comme nous l'a signalé le Service de Gestion Comptable (SGC), il est possible de provisionner pour une partie supérieure à 15%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, une provision égale à 20% soit : 219.00€
Qui sera inscrit au budget, le conseil municipal :

- **DECIDE** de provisionner la somme de 219.00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2023-29-03-020 POUR LE CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA PLANTATION D'ARBRES ET DE HAIES.

Le Maire expose le choix de la commune d'améliorer ses espaces verts par la plantation d'arbres et de haies.

Un projet en partenariat avec le CNPF (centre régional de la propriété forestière Bourgogne Franche Comte) a été mené avec la commission environnement.

Des devis ont été demandés pour ce projet, deux entreprises ont répondu :

-Pépinières MILLON pour un montant HT de 5070.19€ et TTC 5999.29€

-SARL NEV pour un montant HT de 5862.95€ et TTC 6966.33€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de valider les Pépinières MILLON

ET AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier y compris les demandes de subventions.

COMMUNICATIONS DU MAIRE.

- Mme Le Maire nous informe que suite au sinistre d'un camion sur la voirie, une expertise est prévue le 25 avril 2023, Bertrand THOMAS sera sur place.

- Que 2 accidents sont intervenus dans la même semaine (1 en haut du village avec un camion de l'entreprise COLAS et 1 véhicule entreprise CIRCET (Fibre)) et l'autre un refus de priorité à la Fontaine Géry

- Que le 4^{ème} Marathon de Chablis aura lieu le 21 octobre 2023.

- Que nous avons reçu un don de 90 chaises du Collège André Leroi-Gourhan de Vermenton. Celles-ci sont réparties en différents lieux, la salle des Fêtes, la salle de réunion pour les élus et les Associations.

- Que l'arbre de la Fontaine au pot va mourir si on ne retire pas le gui, que peut-on faire pour y remédier ? Toutes les propositions seront étudiées et les aides les bienvenues. N'hésitez pas à vous manifester en Mairie.

- Que notre agent communal Stéphane a fait une dalle en béton au point I pour remettre en place les tables.

- Que suite au compte-rendu de la Commission des Finances Assainissement de la 3CVT,
La redevance Assainissement reste inchangée à 2.10 euros le m3, par contre l'abonnement annuel passe de 40.00 à 50.00 euros.

- Que suite à une demande de la Préfecture, les élus devront nommer et désigner un référent déontologue de l' élu local avant le 1^{er} juin 2023, pour plus d'informations, toutes les modalités sont disponibles en Mairie.

-Que le relevé des compteurs d'eau, va commencer en avril.
Par -contre elle ne connaît pas, ni sa secrétaire le logiciel de facturation et demande qu'un élu l'aide pour cette tâche.

QUESTIONS DIVERSES

Cécile :

Madame le Maire demande une situation au sujet de Bertrand ACHARD et de son logement insalubre.

Cécile répond que ce sera géré par une instance tel que le Conseil Départemental dès le retour de l'administré afin de trouver une solution. Qu'il n'est pas possible d'agir en son absence.

Marie-Sylvie :

Les locations de la salle des fêtes, des tables et des chaises sont plutôt bien réparties pour la saison 2023.

A savoir que dorénavant, il sera possible de prêter des chaises aux administrés de la commune de COURGIS, grâce au don du collège de Vermenton.

Émilien :

Madame Le Maire lui demande où en sont les avancées avec le SDEY, Emilien va de nouveau se rapprocher d'eux concernant l'entretien du réseau.

Alain : Rien de particulier.

Anthony : Rien de particulier.

Bertrand :

Après une rencontre avec l'ATD accompagnée de Mme Le Maire, une étude de projet concernant différents travaux à réaliser pour la salle des fêtes et la Mairie est en cours de préparation. Un rapport sera remis à l'automne pour une réflexion globale concernant les travaux à réaliser sur 2024/2025.

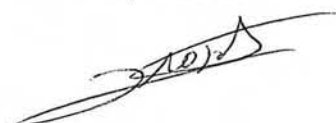
Nadine :

Nous a présenté un projet d'implantation d'arbres et de haies sur la commune. Point rajouter à l'ordre du jour. Ce projet bien préparé et abouti a été validé par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Anthony GROSSOT



Le Maire,

Bernadette CHANCEL

